

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 mars à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elue secrétaire de séance : Christine BURKI

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, JY. BEUCHER, C. BURKI, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, M. SARTON, D. SIMONEAU.

Absents : P. CHARRIERE pouvoir Y. DIEULESAINT, A. DROUX pouvoir C. BURKI, A. FAVRAT pouvoir P. GERBAZ

Date de convocation du conseil municipal : 28/02/2023

Délibération N° 2023-03-01 : Demande de subvention dans le cadre de la DETR et du Fonds vert- phase 2 du projet de restructuration et réhabilitation thermique du groupe scolaire

Monsieur Le Maire expose que la phase 2 du projet de restructuration et réhabilitation thermique du groupe scolaire, dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1.270.00 € HT est susceptible de bénéficier en sus de la subvention DETER, d'une subvention au titre du Fonds Vert 2023. Ce dispositif inédit, entièrement déconcentré auprès des préfets de région et de département, est destiné à permettre aux collectivités territoriales ainsi qu'à leur groupement, d'accélérer leur transition écologique en privilégiant la qualité des opérations d'investissement appelées à être sélectionnées avant tout au regard de leur impact environnementale qui doit être réel et mesurable

Pour rappel, le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Dépenses de MO : - honoraires architecte	127.477,73 €
Dépenses d'investissement : - travaux	1.270.000,00 €
TOTAL	1.397.477,73 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Ressources (origine du financement)	Montant HT	Taux	Obtention du financement	
			Date de la demande	Date de la décision
ETAT DETR FONDS VERT	419.243,319 € 419.243,319 €	30 % 30 %		
Conseil départemental CDAS 2020 CDAS 2021	89.000 € 100.000 €	6 % 7 %	24/02/2021 11/09/2020	29/11/2021 30/11/2020
Autres : AAP Syane rénovation énergétique des bâtiments publics	60.000 €	4%	20/05/2022	07/07/2022

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
 Reçu en préfecture le 13/03/2023
 Publié le 14/03/2023
 ID : 074-217401538-20230306-DEL20230301-DE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
TOTAL des subventions publiques	1.087.486,638 €	77 %
Autofinancement HT	309.991,092 €	23 %
TOTAL GENERAL	1.397.477,73 €	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION	
Années	Nature des travaux
Date de l'engagement juridique de l'opération : Avril 2023	Signature du marché de travaux
Juillet 2023	Démarrage des travaux
Date d'achèvement de l'opération : Septembre 2024	Réception du bâtiment

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Vu la circulaire préfectorale d'appel à projets 2023 indiquant les modalités d'attribution de la DETR ;

Vu la circulaire préfectorale du 10 février 2023 concernant les modalités de déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) ;

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus ;
- Demande la modification du pourcentage au titre de la DETR 2023 ;
- Sollicite une subvention au titre de la DETR et du Fonds Vert 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance

La Secrétaire de Séance,
Christine BURKI

Le Maire,
Jean-Luc SOULAT

